

CONSULTATION PUBLIQUE

Dans le cadre de la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables des EnR (loi APER du 10 mars 2023), la Préfecture des Alpes de Haute Provence a demandé aux communes de bien vouloir délibérer, avant la fin de l'année 2023, concernant leurs propositions de zonages des divers énergies renouvelables potentiellement mobilisables.

Pour information, vous trouverez ci-joint la liste des zones retenues pour la commune de Riez.

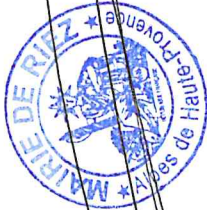
À cette occasion, un registre est mis à votre disposition en Mairie dans le but de recueillir vos observations à compter

Du 1^{er} Décembre 2023 pour une durée de quinze jours soit jusqu'au 15 Décembre 2023 inclus.

Liste des parcelles concernées :

NATURE DU TERRAIN	ENERGIE	SECTION	NUMÉRO DE PARCELLE	STATUT DU FONCIER	SURFACE M2	ADRESSE
PARKING	SOLAIRE	D	1818	PUBLIC	9030	PARKING DU CHAMP DE FOIRE
TERRAIN DE SPORTS	SOLAIRE	D	585	PUBLIC	665	STADE DE FOOTBALL CHEMIN DU CHAPITRE
			586		725	
			587		1401	
			588		765	
			589		700	
			590		20950	
STATION	SOLAIRE	F	1401	PUBLIC	42800	CHEMIN DE PONTFRAC
D'ÉPURATION			1402		8960	
ANCIENNE DÉCHETERIE	SOLAIRE	F	1098	PUBLIC	4410	CHEMIN DU RELAIS / ANCIENNE DÉCHETERIE
			1099		2080	
			1100		2820	
			1103		2469	
			1104		2850	
			1105		2728	
			1106		1834	
			1107		2870	
			1108		6430	
			1109		2750	
			1110		1540	
			1111		620	
			1112		450	
			1118		6660	
			1119		4720	
			1608		1382	
			1609		563	
			1610		2386	
			1612		2309	
			1613		2499	
			1616		247	
			1670		363	
			1672		98	

Le Maire de Riez,



Christophe BIANCHI